

François Lapointe

Avocat

(450) 332-7836

DIVORCE À L'AMIABLE

Par François Lapointe, LL.B. & B.A.A.

Un couple sur deux divorce au Québec. Voici donc quelques conseils pour réussir votre divorce après l'échec du mariage. Chaque divorce est unique. Les études tendent toutefois à démontrer que les divorces à l'amiable sont les plus avantageux. Dans ce contexte, les deux parties négocient librement et s'entendent sur les modalités de la séparation. Les enfants acceptent mieux la situation et en ressortent moins meurtris. De plus, les délais juridiques sont plus courts et, par conséquent, les coûts sont moindres. Mais le divorce ne se résume pas qu'à son aspect juridique. Il a aussi des répercussions sur la santé mentale et physique. Comment traverser cette période sans trop de dommages?

Même divorcé, vous êtes un parent. Vous aurez donc nécessairement à établir des contacts avec votre ex-conjoint, d'où l'intérêt de réduire les recours devant les tribunaux, tant pour vous que pour vos enfants. Au Québec, il est possible d'obtenir un jugement de séparation ou de divorce à l'amiable. Pour y arriver, il faut évidemment que les deux parties se soient entendues sur tous les aspects de la séparation ou du divorce.

Le projet d'entente permet de faire le tour de toutes les questions soulevées pendant un divorce, par exemple:

- Qui gardera les enfants?
- Qui les prendra pendant les fins de semaine ou les vacances scolaires?
- Qui paiera les frais de scolarité?
- Qui occupera la maison familiale?
- Qui gardera les meubles?
- Qui paiera les dettes communes?
- Quelle sera la pension alimentaire et à quelle fréquence sera-t-elle versée?
- Comment sera partagé le patrimoine familial?

D'une façon ou d'une autre, vous devrez régler toutes ces questions. Essayez de trouver des solutions gagnantes pour tout le monde. Le divorce n'est pas une compétition. Vous n'avez pas à vous battre contre un adversaire. Vous faites face à une nouvelle réalité. Il n'en tient qu'à vous de fonder votre nouvelle vie sur la coopération et la compréhension.

Déclaration de non-responsabilité - Les présentes capsules juridiques ne doivent pas être considérées comme étant des conseils juridiques s'appliquant à des cas particuliers. Il est toujours préférable de consulter un professionnel du droit tel un avocat pour lui exposer sa situation avant de prendre des décisions qui peuvent avoir un impact juridique. Ainsi, nous déclinons toute responsabilité de l'utilisation qui peut être faite des présents textes.